Image not found or type unknown

Arnaques avec la société Annuaire FR SARL

Par **Thierry P**, le **10/03/2012** à **14:14**

Bonjour,
Je suis fonctionnaire de l'Education Nationale en circonscription et ai reçu en fin d'année 2011 un formulaire de la société Annuaire FR SARL demandant de vérifier l'exactitude des informations administratives de nos services et de les compléter le cas échéant... ce que j'ai fait le 09/12/2011 de toute bonne foi pensant avoir affaire aux services de France télécom.
J'ai donc renvoyé le formulaire ce même jour.
Depuis, une injonction de payer est parvenue directement à l'Inspection Académique, ce qui me vaut en retour de gros problèmes.
Qu'y a-t-il à faire face à tant de malveillance ?
Est-ce que quelqu'un aurait l'amabilité de me transmettre l'original du formulaire vierge ?
Vous remerciant par avance.

Par **auver63**, le **23/03/2012** à **10:46**

Bonjour,
Nous sommes nombreux dans votre cas avec cette société.
Allez voir tous les posts sur http://forum.lesarnaques.com
Cordialement

Par **isabelinha**, le **27/04/2012** à **22:10**

Je suis tombée dans le piège également, en janvier dernier ! Après un 1er rappel " amical" pour payer les 1420€, j'ai contacté l'Autonome Solidarité qui connait parfaitement l'arnaque et qui vient de m'envoyer la marche à suivre.
Je t'encourage à en faire de même.

Bon courage.

Par **milanac**, le **27/06/2012** à **18:49**

exusez moi mais qui est l'automne solidarite

Par **isabelinha**, le **27/06/2012** à **21:59**

l'Autonome Solidarité est l'assurance professionnelle des enseignants et assimilés.

Par **eliosir**, le **30/11/2012** à **10:43**

Vous devez porter plainte auprès du tribunal de grande instance de Strasbourg et demander des dommages et intérêts pour préjudice moral.
affaire 12-103-158. Ne cédez pas aux injonctions de paiement. De très nombreuses personnes ont d'ors et déjà porté plainte contre cette société. L'administration enquête sur ses agissements et un procès va en découler avec comme je l'ai déjà mentionné, de très nombreuses parties civiles.
Bon courage .

Par **fanfa**, le **06/12/2012** à **17:51**

le 11.11.2012 en signant ce papier étant persuadée recevoir ce courrier des pages jaunes je deviens une autre victime .Surtout ne pas payer les 1420.85 sur le contrat de 2ans.ilfaut le signaler àla DDPP et ensuite téléphoner 03.88.75.28.86 AIDE AU VICTIME qui fait parti du tribunal de strasbourg .Ensuite porter plainte au parquet de strabourg 1 quai finkmatt67070 strasbourg en rappelant le numéro à savoir 12.103.158.car annuaire fr sarl est déjà en procédure au tribunal de grande instance.IL faut absolument s'unir en portant plainte.Bon courage .Fanfa

Par **pietro**, le **20/01/2013** à **19:03**

Bonjour, je me suis fait avoir aussi en signant ce fameux contrat, croyant que je souscrivais un contrat pages jaunes.Je me suis arrangé avec Annuaire FR SARL pour avoir un échéancier pour la période 2012/2013.Il a été accordé de leur part me demandant les 12 chèques pour la période, mais il ne respecte pas l'échéancier car il y a des mois ou il ne crédite aucun chèque et il me le rappelle par une lettre de menace, puis pour rattraper le retard, il pose 3 chèques à la fois.Il ne réponde ni au téléphone ni aux mails que je leur envoi.Je ne compte pas payer la période 2013/2014.Je vais me retourné vers le tribunal de grande instance de Strasbourg.Merci de vos conseils.

Par **isabelinha**, le **20/01/2013** à **21:35**

IL NE FAUT PAS PAYER !!!! il ne faut rien envoyer !! il faut porter plainte !!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **isabelinha**, le **20/01/2013** à **21:37**

bonjour Thierry,
où en es-tu de tes démarches ?

Par **pietro**, le **22/01/2013** à **08:31**

Merci Isabelinha, je vais porter plainte et mettre une opposition
sur les chèques en cours figurant sur l'échéancier.
Amicalement Pietro.

Par **GGLYON**, le **22/01/2013** à **08:58**

bonjour,
je suis dans le meme cas que vous
la secretaire a cru confimer les informations figurant sur les pages jaunes et me voici abonné d'emblée pour 2 ans ferme avec des courriers menaçants de payer 1465 euros
merci de nous tenir au courant de l'évolution de cette affaire
gg

Par **catden**, le **20/03/2013** à **07:11**

Merci pour ce forum,

je viens de me faire avoir ! je dois payer avant le 29 mars, j'ai reçu ma lettre hier, je suis sur Bordeaux.

Il n'y a pas non plus de délais de rétractation. Est ce normal ? La loi n'oblige t-elle pas ?

Je vais suivre vos conseils et porter plainte et prévenir ma corporation.
Merci encore

Par **Veronimo**, le **23/11/2013** à **17:25**

Merci des renseignements je me suis fait avoir en pensant que c etait une demande de renseignements de la part des pages jaunesen effet je venais de changer de forfait pro orange pour le tel et internet au meme moment 15 jours apres j ai recu un formulaire annuaire pro pas de calais j ai verifie les informations signe et renvoye le papier helas on me demande1567,34 euros par anpendant 2 ans exigibles de suite je suis medecin generaliste le papier etait intitule annaire pro pas de calais cela m a trompe je suis si triste malheureuse je

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

suis malvoyante et je n ai pas vu les inscriptions en petit

Par **mant**, le **03/12/2013** à **10:55**

Je viens de recevoir une LR de la part d'un avocat parisien me réclamant 3831 euros sous huitaine pour cette fameuse inscription dans cet annuaire arnaqueur .
Que dois je faire?
porter plainte au commissariat?prendre un avocat?
je suis un peu perdue?

j'ai besoin de conseils!!

Par **cricri 5640**, le **28/04/2015** à **09:53**

Bonjour je viens de recevoir moi aussi une demande d'inscription à l'annuaire de ma région avec un montant de 109 € par mois pour la période 2015 / 2016 que je n'ai pas renvoyé . J'ai voulu prendre contact par internet avec cette société et j'ai trouvé votre page sur l'arnaque des Annuaires . Je vous remercie pour tout ce que je viens de lire les concernant .Aussi je me pose des questions ...Vais-je y avoir droit moi aussi et comment ce fait il que maintenant en 2015 il soit toujours là pour faire des arnaques !!!! ou en ait la justice ???

Par **didou90**, le **30/04/2015** à **14:32**

Bonjour,je viens aussi de recevoir deux facture d'abonnement annuaire FR. Je me suis aussi fais avoir pensant que c'était des courriers Pages Jaunes. Je leur ai demandé l'annulation de ces deux contrat.Je viens de recevoir un courrier l'acceptant contre la somme de 360 € TTC au lieu des 1569.60€ x 2 pour les frais déjà engagé. Sauf que le courrier dit " nous vous confirmons notre accord pour l'annulation de votre inscription après seulement une année" pour moi cette phrase est ambigue. Est-ce les 2 années qui sont annulées ou seulement la deuxieme ? si qq a été dans le même cas, peut-il me dire ce qui c'est passé pour lui. merci

Par **mimili33**, le **29/05/2015** à **00:50**

bonsoir

j'ai aussi eu droit à un courrier de l'annuaire fr gironde j'ai signé en pensant que c'était les pages jaunes car j'avais souscrit un contrat pro avec eux. j'ai envoyer une lettre avec AR en leur demontrant qu'ils ne mentionnaient nul part un delais de retractation donc que j'avais un an pour annuler le contrat, ils l'ont reçu mais par la suite j'ai déjà eu deux relances de leur part me menaçant de faire appel a un huissier ! que doit je faire a votre avis ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **cousin chris**, le **05/06/2015** à **19:13**

je me suis aussi fait avoir avec cette société annuaire fr étant artisans j'ai cru que c'étais les pages jaunes,étant sindiquer j'en est fait par a la fédération française du batiment qui a fait un courrier dénonçant leurs pratique il ma été repondu que comme j'avais signé de devais payer,étant une entreprise je n'ai pas de recours de rétractation de 7 jours donc j'ai payer 1420.00 € + 109 € l'annee dernière mais je n'ai pas eu les factures pour ma compta Je m'appréte a leurs envoyer une lettre recommande leurs spipulant que je ne souhaite pas renouveller leurs publicité (car si pas de courrier ça repart automatiquement pour un an)ma question est: dois je les payer et qu'els sont les risque encouru merci de me répondre

Par **nat 2006**, le **15/06/2015** à **16:24**

Bonjour
je suis auto preneur et tout comme vous je me suis fait avoir pensant que c'était les pages jaunes.Je ne paierai pas .Je pense qu'il faut être ferme et je vais porter plainte et les signaler à toutes les instances type DDPP,DGCCRF;je pense que plus il y aura de personnes qui porteront plainte moins ces personnes malveillantes agiront.Je posterai la suite de mes démarches.

Par **mika4733**, le **13/08/2015** à **17:44**

BONJOUR
MOI AUSSI JE ME SUIS FAIT AVOIR ARCELER PAR LEUR COURRIER JAI FINI PAR EN SIGNER UN PAR ERREUR ETANT EN COUR DE RENOUVELEMENT PAGE JAUNE LE MONTANT CORESPONDER PRESQUE JAI PAS ASSER REGARDER ET PLOUFF DEDANS ...
MAINTENANT ILS ONT OUVERT 2 CONTRATS DONC 2 A PAYER !!!
que faire ?? deja jai envoyer un courier pour en fermer un mais lautre ???
BREF A LAIDE !!!
merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés